



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dégâts des animaux

Question écrite n° 7976

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de loi visant à garantir aux acquéreurs d'un bien immobilier que celui-ci n'est pas infesté par les termites ou autres insectes xylophages. Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale lors de la 10e législature, il n'a pu être adopté définitivement pour cause de dissolution. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions quant au dépôt d'un nouveau projet de loi reprenant ces mêmes dispositions.

Texte de la réponse

La prolifération des termites s'est effectivement accentuée depuis une cinquantaine d'années. Touchant plus de la moitié des départements français, ce problème nécessite donc une vigilance particulière afin d'assurer la préservation des constructions. Dans les sites géographiques particulièrement affectés par ce phénomène, différents moyens de lutte ont été mis en place par les autorités communales ou départementales. Notamment, et selon le degré d'infestation, des mesures réglementaires ont été instituées par voie d'arrêtés communaux ou préfectoraux de manière à développer les mesures de prévention et à encourager les traitements préventifs ou curatifs. En complément, différents dispositifs visant à protéger les acquéreurs et les propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages ont été inscrits dans une proposition de loi spécifique qui a été adoptée en première lecture par le Sénat le 28 janvier 1997 et par l'Assemblée nationale le 27 mars 1997. Dans les zones sinistrées elle demeure attendue par les professionnels de l'immobilier (entreprises, mais aussi notaires) ainsi que par les particuliers. Compte tenu de ces éléments, la reprise de l'examen de cette proposition de loi par le Parlement fait actuellement l'objet d'un échange entre les parlementaires et le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7976

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4735

Réponse publiée le : 2 mars 1998, page 1238